

Cercle de la voile de Neuchâtel

Information aux membres

Parkings aux abords du Port du Nid-du-Crô

A la suite de la rencontre entre la Police de la Ville et le CVN(*), on peut donner les informations suivantes :

Dès le début du mois de mars le plan de stationnement de la zone du Port du Nid-du-Crô va être profondément modifié. Il sera payant de 7h à 12h et de 13h30 à 21h. Le tarif est de CHF 1.- par heure.

Le **parking des piscines** sera doté de barrières avec un paiement effectué avant la sortie. C'est ce parking qu'il faudra choisir si la durée est indéterminée.

La durée de stationnement sera (en principe) limitée à 48 h. Sur cette zone les bénéficiaires de l'abonnement général CFF ou Onde Verte (2 zones mini), s'ils travaillent sur la Commune de Neuchâtel et habitent à l'extérieur, pourront obtenir une carte leur accordant la gratuité du stationnement.

Sur le **parking autour des bâtiments du CVN (nord et est)** des horodateurs seront installés, le paiement se fera au début de la durée de parking pour un maximum de 95h30 ! Les 30 premières minutes sont gratuites si vous payez 10 centimes (sic) et restez 36 minutes !

Sur ce parking il n'y aura pas de réduction sauf pour les commerçants (un véhicule d'entreprise utile aux manutentions pour un prix annuel de CHF 110.- s'il est immatriculé au nom de l'entreprise ou CHF 1400.- lu-ve / 1'600.- lu-sa si celui-ci n'est pas immatriculé au nom de l'entreprise).

Le parcage de véhicules privés ne sera plus toléré au sud du hangar sauf lors de régates sur demande et autorisation.

Lors de régates, les zones de parking à l'est du club-house ou (et) au nord pourront être réservées à des conditions encore à définir.

Selon la Police, le taux d'occupation devrait diminuer et l'on devrait trouver plus facilement des places libres. Les voitures ventouses restant toute la journée devront trouver une autre solution.

Commentaire :

Certes on peut regretter que la Ville de Neuchâtel ne tienne pas compte des besoins des navigateurs en leur laissant la possibilité de parquer dans de bonnes conditions lors de leur navigation sur un ou plusieurs jours. Cette taxation du parcage n'est rien d'autre qu'un impôt supplémentaire ou une augmentation des taxes d'utilisation du port et surtout une incitation à ne plus venir en Ville. Autre point négatif : la durée du stationnement qui est payant jusqu'à 21h alors qu'il est gratuit entre 12h et 13h30 (repas de midi mais pas le soir). La mesure est particulièrement injuste pour les participants aux régates du mercredi qui arrivent vers 17h30.

Y.-D. S.

*MM. Perucchi et Joliat, Dreyer et Spichiger